

Réunion du GT CNIG GIMeL 07/02/2018

L. Breton (AFB) – P. Lory (DGALN) – S. Moraud (DGALN) – F. Ruysschaert (DGALN) – O. Dissard (MIG) – A. Tyschensky (Shom) – E. Duporte (SHOM) – P. Vergez (CNIG) – S. Colas (ONML) – JY Debaene (DIRM MEMN) – J. Defenouillère (DREAL Normandie) – D. Bénéteau (Shom) – A. Laure (Shom) – S. Piel (AFB) – C. Satra le Bris (Ifremer) – C. Merrien (Ifremer) – O. PASSAFIUME (Ifremer) – H. Arnaud (Brest Métropole) – D. Rio (Cerema) – F. Hédou (Cerema) – L. Yon (DDTM Charente-Maritime) – P. Vigné (Cerema)

Présentation des travaux du GIMeL à la commission Données du CNIG – 14 décembre 2017

La Commission Données du CNIG s'est réunie le 14 décembre. L'ordre du jour comportait un point sur les travaux du GIMeL réalisés pendant l'année 2017.

La présentation n'a pas amené de remarques particulières sur les travaux des sous-groupes.

Deux points ont toutefois été soulignés :

- Le carroyage produit en France métropolitaine dans le cadre du sous-groupe du même nom a été validé par la commission données du CNIG ainsi que la note technique qui l'accompagne. Cette donnée est désormais considérée comme un référentiel porté par le GIMeL (et produit par le Cerema. [Elle est accessible sur le site Géolittoral.](#)
- Des commentaires ont été faits par l'AFB au sujet des travaux réalisés dans le cadre du sous-groupe traits de côte et plus spécifiquement sur le trait de côte des plus hautes mers astronomiques proposé par le SHOM, dénommé PHMA. Cette limite, telle que portée à la connaissance des membres du sous-groupe ne semble pas correspondre totalement aux attentes de l'AFB et d'autres services.

Bilan 2017 des sous-groupes

1 - Socle de données et limites réglementaires : une fusion des 2 sous-groupes « socle de données de référence » et « limites et zones réglementaires » a été opérée en cours

d'année 2017 puisque les travaux convergeaient : environ 40 couches identifiées dans le sous-groupe limites et zones réglementaires figuraient dans la liste des données socles qui en comportait une centaine.

Les perspectives de ces travaux font ressortir 4 chantiers prioritaires à engager. Ils concernent :

- la « laisse de haute mer » et « le trait de côte à usage administratif » (SHOM-IGN)
- la « laisse de basse mer » et la « ligne de base normale » (SHOM)
- les limites administratives des ports maritimes
- les limites de compétences des représentants de l'Etat en mer

En fonction des moyens mobilisables tant humain, que financier ces chantiers vont se poursuivre à différents niveaux : depuis la faisabilité, jusqu'à la production.

Par ailleurs, Olivier Dissard a fait part de la création d'une mission parlementaire dans le cadre de l'Action Publique 2022, qui a notamment pour objectif de réfléchir sur le rôle de producteur de l'IGN. [La lettre de mission du 1er Ministre à la députée Valeria Faure-Muntian](#) est sur le site du CNIG. Des entretiens seront probablement réalisés. Il serait à cette occasion utile de signaler les travaux du GIMeL et les données (comme les traits de côte par ex) qui pourraient être des données géographiques souveraines. Cette notion nouvelle s'accompagne d'une autre nouvelle notion qui correspond aux données dites de biens communs

Pour les suites de ces deux sous-groupes :

- Assurer une veille active sur les travaux identifiés. Un suivi de la mise en œuvre du socle de données mais aussi des 4 chantiers identifiés sera réalisé régulièrement par le GIMeL lors des réunions plénières. Steven Piel est chargé d'assurer la veille notamment sur les perspectives à plus long terme à maintenir grâce au mapping réalisé en 2017
- Etre réactifs et force de proposition vis-à-vis de la mission parlementaire et notamment concernant les notions de données géographiques souveraines sur la mer et le littoral.
- La MIG fera un point sur le statut des données lors de la prochaine réunion du GIMeL.

2 – Carroyage :

Le carroyage au large de la métropole a été validé par la commission données du CNIG en décembre 2017. Il est mis à disposition sur Géolittoralet est accompagné de la note descriptive.

Il est d'ores et déjà utilisé par les acteurs (ONML, DREAL, AFB, ...). A titre d'exemple l'ONML enrichit le carroyage d'indicateurs par ventilation de données. Ces indicateurs peuvent être partagés à tous.

Un point sur les travaux menés par l'AFB dans le cadre du projet Carpe Diem est demandé. A noter que cette approche sera prochainement présentée au colloque national merIGéo (Aix-en-Provence, 20-22 mars 2018). <http://www.merigeo.fr/Programme> (cf. 22 mars / session 7).

Pour les suites de ce sous-groupe :

- Réalisation dans les Outre-mer du carroyage pour la prochaine réunion du GIMeLen juin
- Disposer de cas d'usage du carroyage, particulièrement sur le croisement des données

A l'issue de cela, les travaux du sous-groupe seront terminés, n'ayant pas vocation à perdurer dans le temps.

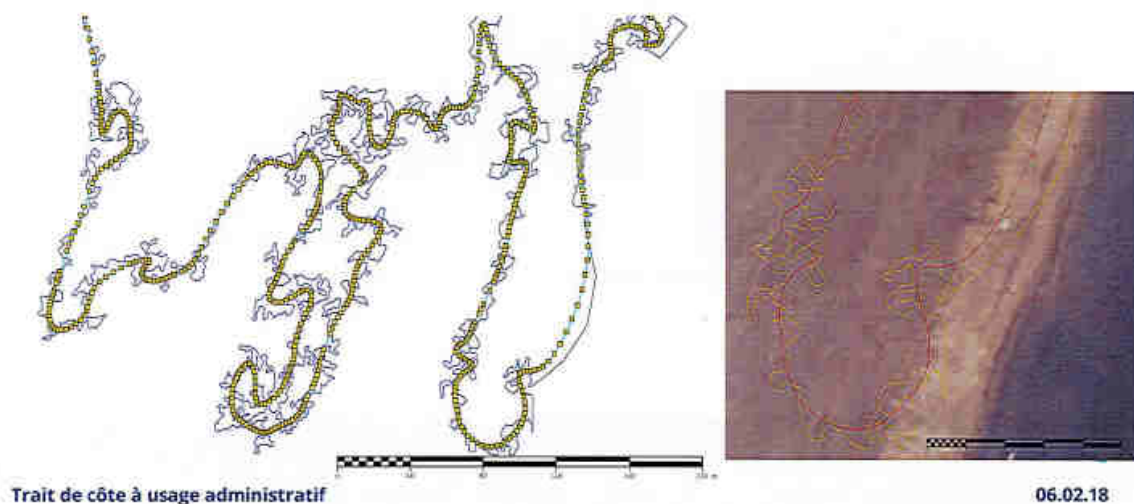
4 – Traits de côte

Deux traits de côte ont été identifiés. L'un produit dans le cadre de l'indicateur national d'érosion côtière mis en place par le Cerema dans le cadre de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SNGITC). Le suivi de ce trait de côte, les éventuels nouveaux besoins, les mises à jour sont désormais discutés dans le cadre du Réseau National des Observatoires du Trait de Côte (RNOTC). Concernant le deuxième trait de côte, un point est effectué par le Shom suite aux retours faits par le Cerema et l'AFB. Le Cerema a fait remarquer que sur certaines zones « planes » (zones sableuses très plates), le trait de côte de PHMA était sur-résolu. Le Shom propose d'appliquer une simplification des objets via l'utilisation d'un outil de lissage (algorithme de Douglas-Peucker) tout en conservant les profils géomorphologiques et les « petits » îlots isolés.

PROPOSITIONS SHOM (PRODUCTEURS DES DÉPARTEMENTS TESTS)

Février 2018

- Le traitement de ces zones particulières sera effectué par une simplification « automatique » (Algorithme de Douglas-Peucker), tout en conservant, les profils géomorphologiques et les « petits » îlots isolés.



Dans ses remarques, l'AFB a souligné le souhait de disposer d'une ligne généralisée relativement stable dans le temps puisque ses besoins relèvent plutôt de la moyenne échelle dans le cadre d'exercices de rapportage et d'appui aux politiques publiques

d'une manière générale. Le trait de côte devrait être cohérent en termes d'échelle avec les autres données utilisées par ailleurs (comme la BD TOPO ou le cadastre) et ne pas être trop lourd à l'utilisation (un excès de résolution a été soulevé)..

La DREAL Normandie pose la question du délai de mise à jour : la DREAL a besoin d'un trait de côte très résolu si la mise à jour est fréquente (annuelle).

Le Shom précise que c'est la mise à jour de Litto3D ou du modèle de marée qui fixera la mise à jour du trait de côte PHMA tous les 2 ans ?).

Le Shom indique que le trait de côte histolitt n'est pas la solution car il ne répond plus aux besoins actuels et sa méthode de production est obsolète. Il n'y a aucune autre méthode possible en dehors de la haute résolution d'après le SHOM.

La production de ce trait de côte est faite selon une approche scientifique. L'objectif du Shom est d'obtenir un trait de côte très résolu sur la base du « qui peut le plus, peut le moins », puis de permettre aux utilisateurs de produire des traits de côte généralisés ou produits dérivés aux échelles souhaitées.

Pour les suites de ce sous-groupe :

- Essayer de préciser les besoins et les retranscrire dans un document
- Produire des jeux de données test de traits de côtes généralisés obtenus à partir du trait de côte haute résolution (PHMA). Pour cela, organiser une réunion pour définir les paramètres de généralisation, identifier les zones à tester sur l'un des départements où le TCHR a déjà été produit : 11, 44 ou 83 (il faut qu'elles soient représentatives), identifier les échelles. Cette réunion aura lieu courant mars à l'initiative du Shom.

En conclusion de ces 4 sous-groupes, une synthèse des travaux a été réalisée et elle sera diffusée sur le site du CNIG et sur Géolittoral. Cette synthèse est jointe au présent compte-rendu. Elle fera l'objet d'une transmission aux différentes plateformes régionales par le CNIG.

Sous-groupe Ortho littorale

Un point a été fait sur le sous-groupe dédié à l'ortho littorale V3. Les deux enquêtes ont été réalisées et le rapport d'analyse a été rédigé et présenté le 9 janvier 2018 lors de la première réunion du sous-groupe.

Il est important de préciser que **l'ortho littorale est le seul référentiel à grande échelle qui permet de disposer de prises de vues acquises à marée basse en période de grandes marées avec une hauteur d'eau inférieure à 1mètre**. Cette contrainte en fait un produit unique, difficile à produire mais qui fait toute la richesse de l'ortho littorale. Il faut donc éviter toute confusion avec d'autres données, images qui seraient nommées ortho littorale mais sans considérer cette spécification.

Quelques enseignements :

- Très bonne participation métier, moins bonne grand public. Pour le grand public, une relance a été faite auprès de la FFRP, la FFV, l'ANEL

- Ensemble de l'emprise de l'ortho littorale est utilisée avec quelques secteurs cités davantage comme certains estuaires, baies, côtes à érosion, ...
- Toutes les politiques publiques sont utilisatrices: l'ortho littorale est considérée comme référentiel connu et reconnu là où celle-ci existe (hors Corse et DOM)
- Besoins exprimés
 - Gratuité du support
 - Augmenter le rythme de mise à jour
 - Acquisition en grande marée basse
 - Maintien de la continuité terre-mer
 - Acquisition en outre-mer et Corse

Pour les suites de ce sous-groupe :

- Réaliser les études d'approfondissement dont la liste figure ci-dessous :
 - Apport du satellite (faisabilité, nouveaux capteurs, coûts,...)
 - Fréquence des mises à jour : quel rythme idéal, quel rythme raisonnable
 - Faisabilité et coût pour traiter les ombres portées
 - Pertinence, faisabilité de réaliser des prises de vues obliques
 - Possibilité d'utiliser les orthos techniques produites dans le cadre de Litto3D®
 - Pertinence de couvrir les zones microtidales

En termes de calendrier :

- Avril: fiches d'utilisation présentant l'intérêt de l'ortho littorale à destination des décideurs comme argumentation
- Juin: estimation du prix du marché: chiffrage à méthode constante, puis affinage avec les études complémentaires
- La prochaine réunion est prévue le 10 avril.

Parmi les pistes évoquées pour la nouvelle Ortho littorale est évoqué cet appel à contributions sur une possible offre d'orthos dynamiques sur le Géoportail : https://geoservices.ign.fr/blog/2018/01/16/orthos_dynamiques.html

Plan d'actions 2018

Les actions suivantes sont retenues au titre de plan de travail 2018 du GIMeL :

- Suites des 4 sous-groupes 2016 – 2017 : voir précédemment, les décisions prises sous-groupe par sous-groupe
- Poursuite et finalisation du sous-groupe ortho littorale
- Création de nouveaux sous-groupes :
 - 1 - Limites administratives des ports : une commande de la DEB pour le Cerema est engagée. Elle a pour objectifs d'identifier les besoins pour un référentiel alpha des identifiants de ports – envisager la construction d'un référentiel géo des limites des ports.
Par ailleurs, l'Ifremer (Claude Merrien) a pour projet le développement d'un référentiel des ports et points de débarquement européen.

Participants à ce sous-groupe : DEB (Florence Naizot, puis son remplaçant ?), Ifremer (Claude Merrien), DGITM (?), DPMA (?), DDTM (?), AFB (?), Shom (?), Cerema. Il est demandé à chaque service de confirmer leur présence et de nommer les personnes participantes non encore identifiées.

- 2 - Limites de compétences des représentants de l'Etat en mer. L'objectif est ici de produire une donnée consolidée à partir de plusieurs tentatives de numérisation réalisées par différents services (AFB, cerema, DIRM, DDTM, ...) mais jamais qualifiées et validées.

Participants à ce sous-groupe : CACEM (Hélène Maillard, Pierre-Edouard REGAUD ?) DDTM 17 (Laurent Yon), DDTM 29 (Alain Feler, Valérie Salaun ?), AFB (Steven Piel), Cerema (Fanette Barraquet-Porte), DIRM (?), Shom (?), DREAL (Julien Defenouillère). Il est demandé à chaque service de confirmer leur présence et de nommer les personnes participantes non encore identifiées.

- 3 - Réglementation pêche maritime. Une commande DEB – Cerema est en cours de définition (y compris le périmètre à traiter) pour étudier la faisabilité de réalisation une géoinformation sur la réglementation de la pêche maritime en lien avec Ifremer, DPMA, DIRM, CNPME, DDTM.

Un point particulier doit avoir lieu le 9 février entre la DEB et la DPMA. En fonction des retours, un sous-groupe sera mis en place.

Prochaine réunion en juin : 14 juin 10h – 13h